

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 mars 2025

OBJET :

**Adhésion à la Coordination Territoriale
des Aides Facultatives (CTASF)**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°3**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour rappel, la CTASF (Coordination Territoriale des aides sociales facultatives) a succédé au dispositif CORSEC, et ce depuis le mois de juin 2022. Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration a adhéré chaque année à la CTASF, depuis le 17 mai 2022.

Les CTASF ont pour objectifs de :

- Renforcer l'accès aux droits sociaux pour l'ensemble des habitants des 20 communes de la Métropole du Grand Nancy
- Décloisonner les politiques sociales et favoriser la synergie des acteurs locaux
- Accentuer l'engagement des institutions et des partenaires associatifs en permettant une mutualisation des fonds d'aides

Les CTASF ont pour but d'organiser une réponse coordonnée pour soutenir le projet d'un habitant dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun.

Les demandes éligibles concernent les habitants domiciliés sur l'ensemble du territoire de compétence préalablement défini.

Les CTASF examinent les demandes nécessitant l'intervention concertée de plusieurs organismes financeurs pour des raisons de :

- Volume financier,

Et / Ou

- Situation exceptionnelle sortant du champ habituel d'intervention des différents partenaires,

Et / Ou

- Situation complexe cumulant de multiples difficultés,

- Toute situation peut être étudiée pour avis et transmission à un travailleur social qui s'assurera que l'ensemble des droits sont levés.

Chacune des 4 CTASF de la Métropole dispose d'un fonds commun abondé financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental et les partenaires volontaires (avec un mode de gestion simplifié confié au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle).

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration de confirmer l'adhésion à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs (CTASF), et d'abonder le fonds à hauteur de 50 € annuellement et ce, dans les conditions définies dans la Charte jointe pour rappel.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 6 mars 2025.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 4 MARS 2025

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Janine MARCHAL et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Francis BENAZECH, Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD et Michel ELMERICH.

POUVOIR :

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN et Marie-France METZELARD.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE